

**DECLARATION LIMINAIRE**  
**CAPL n°1**  
**RECOURS EN REVISION D EVALUATION 2014**

Monsieur le Président,

Face à un gouvernement sourd aux légitimes revendications des salariés et persistant à vouloir mettre en œuvre un pacte de responsabilité dont le seul but est de faire 50 milliards d'économies sur le dos des salariés, Force Ouvrière réaffirme l'impérieuse nécessité de combattre ce pacte suicidaire socialement, économiquement et démocratiquement.

Et effet, pour Force Ouvrière, le pacte dit de responsabilité est bien un pacte d'austérité. Le détail des 50 milliards le démontre bien. Ainsi l'État réalise 18 milliards d'économie avec notamment, la prorogation pour 3 ans du gel du point d'indice dans la fonction publique, la fonte des effectifs qui compromet l'existence de missions de service public (2200 suppressions d'ETP et 5200 postes non pourvus à l'Education Nationale, soit 7500 ETP dans la fonction publique de l'Etat !).

Pour les collectivités territoriales, la diminution des dotations de 11 milliards risque de conduire à une augmentation des impôts locaux. Pour l'assurance maladie, il s'agit de trouver 10 milliards d'économie. Dans le même temps, le gouvernement va octroyer 30 milliards d'euros supplémentaires aux entreprises et 8 milliards de réduction fiscale.

Dans la Fonction Publique en général et à la DGFIP en particulier, le gel inadmissible de la valeur du point d'indice depuis 2010 et programmé jusqu'en 2017 indignes les personnels. Nous rappelons ici la revendication de Force Ouvrière d'un rattrapage immédiat de 8% du point d'indice ainsi que l'augmentation de 50 points pour tous.

De plus, le plan ministériel de qualification 2014 se caractérise par une rigueur inégalée depuis sa mise en application voilà maintenant 25 ans !, Rien que pour la DGFIP, ce sont 54% de promotions en moins pour le passage de C en B et 26% de B en A en comparaison avec l'an passé.

Dans ce contexte, un des seuls moyens pour les agents d'augmenter leur pouvoir d'achat reste la reconnaissance de leur valeur professionnelle par une réduction d'ancienneté dans le cadre des évaluations notations.

Cependant, au vu des quotas imposés par l'administration, et de la lourdeur de la procédure de recours, les agents sont de plus en plus démotivés, voire démoralisés, et n'ont que peu d'espoir d'avoir gain de cause.

**FO premier syndicat dans la fonction publique d'Etat**

Permanententes Sophie DEGEILH et Silvia AUTRAN

Secrétaire Départemental : Frédéric BRES

Local syndical DDFIP Place Besagne : 04 94 03 82 90 Port 06 88 37 36 97

[fo.ddfip83@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip83@dgfip.finances.gouv.fr)

**FO DGFIP, LE SYNDICAT LIBRE ET INDEPENDANT.**

FO-DGFIP tient en outre à dénoncer le calendrier extrêmement serré et arbitraire imposé par la Direction Générale ainsi que le rythme infernal auquel les CAPL et réunions s'enchaînent.

En effet, selon l'article 6 du décret n° 2010-888 du 28 juillet 2010, les agents disposent du délai **d'un mois** (30 jours) pour déposer un recours en CAPL à compter de la date de la notification de la réponse de l'autorité hiérarchique dans le cadre du recours hiérarchique. Or, dans notre département, ce délai n'est pas arrivé à son terme pour certains agents.

Vouloir tenir un planning à marche forcée, sans tenir compte ni des réglementations, ni des difficultés des services RH qui atteignent un degré de saturation jusque là inégalé, ne fait que démontrer à nouveau que malgré les belles paroles du dialogue social, la considération portée aux agents reste un pur et simple affichage.

Tout cela va au-delà de la manipulation médiatique

Tout cela n'est que mépris pour les agents que nous sommes

**FO premier syndicat dans la fonction publique d'Etat**

Permanententes Sophie DEGEILH et Silvia AUTRAN

Secrétaire Départemental : Frédéric BRES

Local syndical DDFIP Place Besagne : 04 94 03 82 90 Port 06 88 37 36 97

[fo.ddfip83@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip83@dgfip.finances.gouv.fr)

**FO DGFIP, LE SYNDICAT LIBRE ET INDEPENDANT.**